

Travaux de la Chambre

Au nom de la justice, aussi bien à l'égard des personnes âgées que des régions défavorisées du pays, le ministre exhortera-t-il maintenant ses collègues du cabinet, notamment le premier ministre et le ministre des Finances, à revenir sur cette mesure très injuste et à rétablir l'indexation complète des pensions de vieillesse pour les personnes âgées?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, le député a raison d'évoquer le facteur du chômage, non seulement dans l'île de Vancouver, mais dans d'autres régions du pays. C'est pourquoi le gouvernement—et les Canadiens en général, je pense—se réjouissent de la tendance qui s'amorce à mesure que se créent de plus en plus d'emplois et que de plus en plus de Canadiens retrouvent du travail, et que s'affirme un regain de confiance, tant dans les milieux financiers que dans le public en général, devant la manière dont l'économie commence à tourner. Il nous reste encore beaucoup de chemin à faire, mais nous pouvons au moins trouver un encouragement dans cette tendance.

Quant à la seconde partie de la question, qui ressemblait à d'autres questions qu'on a posées hier au premier ministre et qu'on m'a posées aujourd'hui, les assurances que le premier ministre a données hier sont celles du gouvernement du Canada. Le député devrait réexaminer ces assurances à la lumière de ce qui s'est dit aujourd'hui également car elles tiennent toujours.

* * *

[Français]

RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

M. le vice-président: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que les pétitions présentées par les honorables députés, le mercredi 12 juin 1985, sont conformes aux exigences du Règlement quant à la forme.

* * *

[Traduction]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je serai ravi d'interroger le leader parlementaire du gouvernement, à votre demande, au sujet des travaux qu'il prévoit pour la journée de demain et pour la semaine suivante.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, nous n'avons pas tout à fait terminé nos pourparlers au sujet des travaux prévus pour demain et même les deux prochaines semaines. J'ai fait une proposition au député et les néo-démocrates nous ont donné leur assentiment à son sujet. Si le leader parlementaire de l'opposition officielle est d'accord, je pourrai présenter l'ordre dont nous avons discuté. Sinon, nous pourrions peut-être poursuivre nos pourparlers, car cet ordre va influencer sur les travaux de demain. Comme le sait le député, il a été question de présenter demain certains projets de loi. Je veux simplement

m'assurer que nous nous comprenons au sujet de la séquence des travaux de demain dont dépendront les travaux des deux prochaines semaines.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je remercie le député de la bonne volonté dont il a fait preuve. Je dois terminer certaines consultations. J'espère, Votre Honneur, que vous nous permettrez, au besoin, de revenir à cette question dans le courant de l'après-midi afin que les renseignements puissent figurer au compte-rendu.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

TRANSPORTS

MANDAT DU COMITÉ PERMANENT

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, nous nous sommes entendus sur un point. Il s'agit d'un ordre de renvoi au comité permanent des transports des questions reliées au transport dans les régions nordiques. J'avais retenu cet ordre de renvoi à la demande de critique des transports du Nouveau parti démocratique. Comme celui-ci a maintenant obtenu les garanties qu'il avait demandées, du consentement de la Chambre, je suis maintenant en mesure de proposer l'ordre de renvoi suivant:

Que le comité permanent des transports soit autorisé à effectuer une étude et présenter un rapport sur les politiques et programmes fédéraux en matière de transports qui affectent les régions nordiques, éloignées et isolées et, plus particulièrement,

- 1) les critères en fonction desquels il faudrait définir la suffisance des services de transports vers une localité;
- 2) la façon d'évaluer les coûts des services en ce qui concerne le coût pour le gouvernement par rapport à la nécessité de fournir une infrastructure de transports nécessaire; et
- 3) la mesure dans laquelle le gouvernement devrait participer à la prestation d'une infrastructure de transports dans le Nord en regard de la révision, par le gouvernement, de son rôle dans la possession ou la réglementation des services de transports mêmes;

Que le comité soit autorisé à voyager au Canada; et

Que le comité soit autorisé à retenir les services d'experts et de personnel professionnel, technique et de bureau.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, je veux simplement dire au nom de l'opposition officielle que nous sommes d'accord avec la proposition de l'honorable leader du gouvernement à la Chambre.

M. le vice-président: L'honorable président du Conseil privé (M. Hnatyshyn) a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour proposer cette motion?

Des voix: D'accord.

M. le vice-président: La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)